

# Commune de PORTE-DES-BONNEVAUX

République française  
Département de l'Isère  
Canton de BIEVRE  
Arrondissement de VIENNE

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

### **Nombre de membres :**

En exercice : 44

Présents : 27

Votants : 27 + 4

Le **Lundi 24 Juin 2019 à 20h00** le Conseil Municipal de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX dûment convoqué le **19/06/2019** s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul TOURNIER-FILLON, Maire.

### **Étaient présents :**

BECK Maurice, BERLIOZ Stéphane, BOURDAT Maryvonne, BOUVIER Régis, BUIN Yves, CALVI Valérie, CHAPPAT Christian, COUTURIER Colette, COUTURIER Sébastien, COUTURIER Sophie, CRETINON Jean-Claude, DIGAUD Paulette, FANCHON Jean-Louis, FRANCOIS-BRAZIER Elisabeth, GERARD Jacques, JANIN-BRUSSON Denis, LAURENCIN Carole, LODIER Philippe, MALJOURNAL Vincent, MATHIAN Michel, MEUNIER Alain, ODET Lydie, OGIER Christian, PILLOIX Patrick, SANTIMARIA Philippe, TEROL Liliane, TOURNIER-FILLON Jean-Paul.

Formant la majorité des membres en exercice.

### **Étaient excusés :**

BARBIER Gilles, COLLION Olivier.

### **Pouvoirs :**

BERNE Valérie donne pouvoir à PILLOIX Patrick

BERLEAND Paul donne pouvoir à TEROL Liliane.

BERLEAND Corinne donne pouvoir à MALJOURNAL Vincent.

PERIS Sandrine donne pouvoir à CALVI Valérie.

### **Étaient absents :**

BODI Jessica, BORG Samantha, DESORMEAUX Bertrand, DURAND Patricia, DURAND Véronique, GOUBET Cécile, GOY Cédric, GROLEAS Mikaël, GROULET Jean-Paul, PAGANO Jérôme, ROUX Vincent.

*M. Denis JANIN-BRUSSON a été désigné comme secrétaire de séance.*

## **Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 Mai 2019**

Deux remarques sont formulées :

- Concernant la délibération d'instauration du RIFSEEP :

Monsieur MEUNIER demande la modification de la délibération : il veut qu'il soit noté que « *les arrêtés individuels d'attribution seront pris sur l'avis de la commission des finances, et approuvés par le conseil municipal* ».

- Concernant la Délibération MNT

Monsieur MEUNIER fait part d'une remarque d'une élue absente qui regrette que le personnel communal n'ait pas eu le choix quant à la mutuelle, alors qu'il en existe peut-être de moins chers.

Ce compte rendu est approuvé à la majorité des membres présents.

## **Décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises sur délégation du conseil municipal depuis la précédente séance, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Signature du contrat de restauration API

Le contrat de restauration concerne les cantines de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX.

Le prix du repas s'élève à 4,07 € TTC.

- Signature de devis :

Le devis de l'Entreprise GHIE EQUIPEMENT concerne la fourniture et l'installation d'un lave-vaisselle pour le centre de loisirs de Commelle. Il s'élève à la somme de 4.796,71 € TTC.

Le devis de DELTA INTELLECTION concerne la conception d'un portail familles accessible par internet pour la gestion et la facturation des services cantines et accueil périscolaires de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX. Ce devis s'élève à la somme de 2.983,00 € TTC.

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

### **Délibération 59 – Finances budget – Décision modificative**

M. le Maire propose au Conseil Municipal l'ajustement des crédits budgétaires ci-après :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>						
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
<b>Impu-tation</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Prog.</b>	<b>Désignation</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
615221	011		Bâtiments Publics	Diminution de crédits	- 47 000 €	
7788	77		Produits exceptionnels	Diminution de crédits		- 5 800 €
66111	66		Intérêts réglés à l'échéance (emprunt transféré du PLA)	Augmentation de crédits	200 €	
O23	O23		Virement à la section d'investissement	Augmentation de crédits	41 000 €	
			<b>TOTAL</b>		<b>- 5 800 €</b>	<b>- 5 800 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>						
O21	O21	NA	Virement de la section de Fonctionnement	Augmentation de crédits		41 000 €
1641	16	NA	Emprunts en euros	Augmentation de crédits	6 000 €	
2188	21	919	Acquisition d'un lave-vaisselle - école COMMELLE	Augmentation de crédits	5 000 €	
2183	21	919	Acquisition d'équipement informatique (serveur) PORTE-DES-BONNEVAUX	Augmentation de crédits	33 000 €	
2051	21	919	Acquisition d'un logiciel de facturation pour le périscolaire de NANTOIN	Augmentation de crédits	3 000 €	
2183	21	919	Acquisition d'équipement informatique "école numérique" école de NANTOIN - délibération du 18/10/2018 de NANTOIN	Augmentation de crédits	4 000 €	
1321	13	919	Subvention de l'Etat pour l'équipement informatique "école numérique" de l'école de NANTOIN délibération du 18/10/2018 de NANTOIN	Augmentation de crédits		2 000 €
2151	21	916	Annulation mandat 235 erreur d'imputation en 2018 n° d'inventaire 226-2018-07	Augmentation de crédits		8 000 €
4581	45	916	Régularisation - Opérations sous mandat participation de la commune d'ORNACIEUX	Augmentation de crédits	8 000 €	
4582	45	916	Participation de la commune d'ORNACIEUX aux travaux de voirie 2018	Augmentation de crédits		8 000 €
			<b>TOTAL</b>		<b>59 000 €</b>	<b>59 000 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2019 telle que présentée,
- CHARGE M. le Maire d'en aviser Mme la Trésorière de LA COTE ST ANDRE.

### **Délibération 60 – Projet de transfert d'un délaissé routier de la route départementale N° 518 situé entre les PR32 + 140 et 32+ 390**

- Considérant la demande de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX de transférer le délaissé de la RD518 situé entre les PR 32 +390 et le carrefour avec la voie communale « saint Martin » jusqu'à la limite communale de Porte des Bonnevaux (Semons),

Dans le cadre d'un projet de réaménagement de ce délaissé, un des objectifs est d'améliorer la circulation des riverains et de limiter le stationnement de longues durées des poids lourds et autres véhicules sur cette section de route étroite.

Ce délaissé de la RD518 situé entre les PR 32 +140 et 32+390 a donc vocation à être transféré.

Le département coordonne cette démarche avec la mise à jour du schéma directeur du département. Cette section définie ci-dessus mesure environ 280m linéaire de chaussée et l'état de la chaussée est bon.

La délibération du conseil Départemental de l'Isère validera définitivement le transfert de cette section. Conformément à l'article L131-4 du code de la voirie routière, cette opération ne portant pas atteinte aux fonctions de circulation et de desserte assurée par la voie concernée il n'y a pas lieu d'effectuer d'enquête publique préalable.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le transfert dans le domaine public communal du délaissé de la RD518 situé entre les PR 32+390 et le carrefour avec la voie communale « saint Martin » jusqu'à la limite communale de Porte des Bonnevaux (Semons).

Le tableau de classement des voies communales sera mis à jour en conséquence.

### **Délibération 61 – Acquisition de terrains pour réaliser une place dépôt pour la desserte forestière sur la forêt communale de PORTE-DES-BONNEVAUX**

Le Maire explique au Conseil Municipal le projet des travaux de place de dépôt de la desserte forestière de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX, au lieu-dit « Le Grand Devez », SEMONS.

Ces travaux comprennent les réalisations suivantes :

- **Place de dépôt parcelle 12**

Reprise de l'accès menant à la place de dépôt et de l'insertion sur la RD

Empierrement d'accès ou réalisation d'un revêtement

Reprise de la place de dépôt avec réalisation des assainissements et de l'empierrement

Amélioration ou réalisation d'une aire de retournement pour les camions.

- **Exploitation de la partie nord de la forêt**

Faciliter la sortie des bois des parcelles 10 et 11

Eviter les risques de conflits d'usage entre la voirie publique et les activités forestières.

- **Accès parcelle 7**

Les travaux consisteront en la réalisation d'une place de dépôt empierrée avec un L de retournement.

Cette aire de stockage est une zone d'arrivée d'eau, il conviendra de drainer les terrains et de renvoyer l'eau vers le fossé de la route.

Dans le cadre de ce projet, les travaux d'intérêt général et d'utilité publique, il est nécessaire que la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX acquiert une parcelle de bois :

- Section B, n° 167 de 1376 m<sup>2</sup> appartenant à Mme Simone VILLARD de Lieudieu.

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le prix d'achat et d'autoriser M. le Maire à signer les actes notariés afférents.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- APPROUVE le projet d'amélioration de la desserte sur la forêt de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX, lieudit « Le Grand Devez » – SEMONS,
- DECIDE d'acquérir les emprises des parcelles ci-dessus référencées,
- FIXE le prix d'acquisition à 0,35 € le m<sup>2</sup>,
- PREND en charge les frais du Notaire chargé de dresser les actes d'acquisition,
- CHARGE M. le Maire de signer toutes les pièces afférentes à l'établissement des actes,
- INSCRIT la dépense au compte 2117, programme 917.

### Délibération 62 – Programme de travaux 2019 – Choix du prestataire dans le cadre d'un MAPA

Le Maire de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX rappelle qu'un avis d'appel à la concurrence a été lancé le 03/05/2019 pour le MAPA « Travaux de Voirie 2019 – Aménagement et renforcement ».

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 23/05/2019 à 17 h.

L'ouverture des plis a eu lieu le 27/05/2019 en présence des membres de la commission MAPA.

Une entreprise a répondu.

La commission MAPA réunie le 27/05/2019 a effectué l'analyse des plis.

La commission propose au conseil municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir l'offre économiquement la plus avantageuse, que soit retenue l'entreprise suivante :

- Entreprise GACHET TP de Champier, pour un montant de 127.149,10 € HT, soit 152.578,92 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **RETIENT** la proposition faite par la commission MAPA ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché adapté à l'Entreprise GACHET TP, de CHAMPIER, pour un montant de 127.149,10 € HT, soit 152.578,92 € TTC.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché adapté.

### Délibération 63 – Attribution des subventions aux organismes et aux associations pour l'année 2019

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les aides attribuées en 2018 par les anciennes communes. Il propose de voter la répartition des subventions attribuées à certaines associations, sociétés ou organismes pour l'année 2019.

Sur proposition de la commission des finances,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- FC Liers Nantoin .....350€
- Olympique Commellois .....700€
- BOSS Arzay Semons.....350€

-----  
SOUS TOTAL FOOT ..... 1.400€

- Bibliothèque Nantoin .....800€
- Don du Sang .....300€
- 38 image seconde .....500€

-----  
TOTAL ..... **3.000€**

- CHARGE M. le Maire de faire effectuer les paiements correspondants.

Les crédits sont inscrits au budget principal 2019 au compte 6574.

### Délibération 64 – Tarifs des services cantine et accueil périscolaire – Année 2019 2020

Monsieur FANCHON, adjoint en charge des affaires scolaires et périscolaires, présente un état des lieux des horaires et tarifs existants dans les services cantine et accueil périscolaire des communes déléguées de Commelle et Nantoin.

		Commelle	Nantoin
<b>Garderie matin</b>	Horaires	7H20-8H20	7H20-8H20
	Tarifs	1€	0,70 € la ½ heure
Restaurant scolaire	Horaires	11H45-13H15	11H30-13H30
	Tarifs	4,60 €	5 €
Garderie du soir	Horaires	16H15-18H	16H30-18H30
	Tarifs	1,50 €	0,70 € la ½ heure
<b>Total</b>	<b>1 journée complète pour un enfant</b>	<b>7,10 €</b>	<b>9,20 €</b>

Il y a lieu de procéder à l'harmonisation des tarifs et des horaires en vue de rentrée scolaire 2019-2020. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** les horaires et tarifs des services cantine et accueils périscolaires de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX, tels que détaillés dans le tableau ci-dessous.

Ces tarifs et horaires entreront en vigueur le 1<sup>ER</sup> septembre 2019.

<b>Ecoles de PORTE-DES-BONNEVAUX</b>	
	Tarif de référence
<b>Accueil du matin 7h20-8h20 soit 1h</b>	<b>0,70 € la ½ heure</b> soit 1.40€ l'heure
<b>Pause méridienne</b>	<b>4.60 €</b>
<b>11h45 - 13h15 soit 1,5h à COMMELLE</b>	<i>inclus coût du repas</i> <b>4,07 €</b>
<b>11h30 - 13h30 soit 2h à NANTOIN comprenant le repas</b>	<i>inclus coût de la garderie</i> <b>0,53 €</b>
<b>Accueil du soir 16h15 - 18h15 à COMMELLE 16h30 – 18h30 à NANTOIN soit 2h</b>	<b>0,70 € la ½ heure</b> soit 2.80€ les 2 heures
<b>La journée complète</b>	<b>8,80€</b> <b>7,40€ si 1h de garde en moins</b>

#### Délibération 65 – Plan « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité » - Ecole de Nantoin

Monsieur le Maire rappelle que l'école de Nantoin a répondu à l'appel à projet ENIR « Ecoles numériques innovantes et de ruralité » émis par l'Etat, au titre des investissements d'avenir et destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles des communes rurales.

Ce dispositif permet aux collectivités de moins de 2000 habitants d'obtenir des subventions d'un montant de 50 %, dans la limite de 7.000 €.

Une convention « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité » a été signée avec l'Inspection Académique de l'Isère, cette convention détermine les obligations des parties, notamment la prise en charge des équipements par la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX.

Ce dispositif est soumis à un cahier des charges qui a été transmis aux différents prestataires informatiques au vue de l'établissement d'un devis.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :**

- APPROUVE la convention « Ecoles Numériques Innovantes et de Ruralité ».
- AUTORISE M. le Maire à signer la commande et tous documents nécessaires à l'accomplissement de cette mesure.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019.

## Délibération 66 – Avenant 1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis à une obligation de transmission au représentant de l'Etat

- Vu la convention pour la transmission électronique des actes soumis à une obligation de transmission au représentant de l'Etat du 14 Janvier 2019 signé entre la Préfecture de l'Isère et la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX en vertu de la délibération n° 11 du 14 Janvier 2019, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'avenant 1 qui a pour objet de préciser les modalités de transmission électronique des documents relatifs à la commande publique sur @ctes. Il a également pour objet d'adopter les dernières modifications apportées à la convention @ctes, à savoir la mise à jour de la nomenclature des actes, et l'ajout d'un article « sanctions ».

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- APPROUVE l'avenant N° 1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.
- CHARGE M. le Maire de signer le dit avenant 1.
- CHARGE M. le Maire de prendre toutes les dispositions pour exécuter la présente délibération.

### Questions diverses :

- Une information est donnée par M. TOURNIER-FILLON, sur la distribution aux habitants de sacs de couleur (Jaune, Vert, Bleu) pour les inciter au tri sélectif. Cette opération est mise en place par le service environnement de Bièvre Isère Communauté. Chaque commune déléguée doit proposer une personne, qui sera rémunérée par Bièvre Isère Communauté 100 €/jour, pour effectuer cette distribution.
- M. JANIN-BRUSSON donne connaissance au conseil de l'opération « Des poules pour réduire nos déchets » mise en place par Bièvre Isère Communauté : les habitants auront la possibilité d'acquérir 2 ou 4 poules venues d'un élevage bio de Thodure, à 6 € les 2 poules, ou 10 € les 4. Une information sera distribuée dans les boîtes aux lettres.
- Eau / assainissement : le programme des travaux 2019 a été revu à la baisse car les subventions sont en baisse.

1.415.000 € H.T. pour l'eau potable	}	sur l'ensemble du territoire de
180.000 € H.T. pour l'assainissement	}	Bièvre Isère Communauté
- Commission Communale Voirie et Bois : Sur la commune déléguée de Semons, 880 m<sup>3</sup> de bois ont été vendus pour la somme de 47.000 € (Déduction de 12 % pour les frais ONF). Le bois taillis de Commelle n'a pas été vendu, il sera remis en vente ultérieurement.
- Une information est donnée par M. PILLOIX concernant la vidéo surveillance. La commune de St Anne-Sur-Gervonde s'est équipée de caméras, et a constaté une baisse de la délinquance depuis. Le coût de l'investissement est d'environ 15.000 €. Une commande groupée serait possible auprès de la Communauté de Communes.
- M. OGIER présente un bilan sur les finances (Dépenses de fonctionnement). Après 6 mois de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à la moitié des prévisions : le bilan est correct.  
Recettes de fonctionnement : toutes les recettes du mois de juin n'ont pas encore été encaissées.
- M. CRETINON donne une information sur l'étang de la Grande Chaume à Nantoin.  
Cet étang est géré par la Communauté de Communes. Il est difficile d'accès. La Communauté de Communes a envoyé sa dédite pour la location de cet étang, qui prendra effet à la fin de l'année 2019. Cet étang sera donc à louer. L'association ACTV (Les Amis de la Carpe de la Tarentaise et du Vercors) a contacté M. CRETINON car elle est intéressée par cette location.  
Le prix de location est de 7.000 € / an pour 6 hectares : le tarif est élevé pour cette association. Car elle vend ses cartes de pêche au tarif de 25 € / an et par adhérent. La vente de cartes est ouverte à tous les habitants de la commune  
Il est demandé si la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX versera une subvention à cette association : la réponse est négative.

- M. JANIN-BRUSSON remercie M. Y. BUIN, conseiller municipal d'ARZAY qui part dans l'Ain, pour sa disponibilité et son engagement sur ses 6 derniers mois.
- Mme TEROL remercie la mise à disposition de l'employé communal de Semons, lors de l'absence de celui d'ARZAY (pour AT).

La prochaine réunion est programmée le 29 Juillet 2019 à 20 h.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.**

